

2024/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

DÉCISION N°2024/112

Du mardi 14 mai 2024

**Attribution du marché d'acquisition et livraison de livres pour les
besoins de la commune de Ris-Orangis - Lot 2 : Acquisition de
manuels scolaires pour les écoles élémentaires – Marché 2024-07**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

VU les articles 2162-2 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres à bons de commande,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en concurrence des entreprises pour effectuer des opérations d'achat et de livraison de manuels scolaires pour les besoins des écoles élémentaires de la commune de Ris-Orangis (91130),

CONSIDERANT que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos, le 14 mars 2024,

CONSIDERANT que deux (02) plis ont été déposés dans le délai imparti à savoir au plus tard le 08 avril 2024 à 12 heures 00,

CONSIDERANT que la société SARL ARTEMIS LDE a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2024-07 :

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER le marché de prestation achat et livraison de livres pour les besoins de la commune de Ris-Orangis - Lot 2 : acquisition de manuels scolaires pour les écoles élémentaires avec la société SARL ARTEMIS LDE dont le siège social se situe 4, rue Alfred Kastler - 67120 MOLSEIM.

fm

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20240514-2024112-DE
en date du 15/05/2024 ; REFERENCE ACTE : 2024112

2024/

ARTICLE 2 : ARRETE le montant du marché à bons de commande sans minimum et avec le maximum de 85.000 € HT sur une durée de 24 mois fermes à compter de la date de notification du marché.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame La Préfète de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 14 mai 2024.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 15 MAI 2024

Publié le : 15 MAI 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Par délégation du Maire
RIADHE OUARTI
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :
RIADHE OUARTI
Le 14/05/2024 à 18:53